



Catégorie inscription : _____

Données concernant l'élève :

Nom(s) de l'élève* : _____

Prénom(s) de l'élève : _____

Lieu et date de naissance : _____

Age au 1^{er} septembre 2021: _____ Sexe : _____

Niveau scolaire (2021/2022) : _____

Rue : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Commune : _____

Gsm (de l'élève) : _____

Email (de l'élève) : _____

*tous les noms marqués sur la carte d'identité (p.ex. nom de jeune fille)

Responsable 1 (père, mère ou tuteur):

Responsable 2 (si souhaité):

Appellation :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Rue :

Code postal :

Localité :

Tél. privé :

Gsm :

Email :

La facture devra être adressée au responsable

Informations administratives et pédagogiques :

Formation musicale antérieure (veuillez décrire) :

Eveil musical

L'éveil musical s'adresse aux enfants à partir de 4 ans révolus au 1er septembre.

Eveil 1, enfants de 4 ans révolus au 1er septembre

Eveil 2, enfants de 5 ans révolus au 1er septembre

Eveil 3, enfants de 6 ans révolus au 1er septembre

Eveil instrumental (horaire fixé individuellement, après l'inscription, avec l'enseignant resp.)

L'éveil instrumental s'adresse aux enfants à partir de 5 ans révolus (jusqu'à l'âge de 7 ans révolus) au 1^{er} septembre 2021, avec l'éveil musical et/ou la Formation musicale 1 (FM1) comme cours parallèle obligatoire.

Bois

Cuivres et percussion

Cordes

Eveil à la danse – après test d'aptitude physique

Eveil 1, enfants de 4 ans révolus au 1er sept.

Eveil 2, enfants de 5 ans révolus au 1er septembre

Eveil 3, enfants de 6 ans révolus au 1er septembre

Formation musicale

La formation musicale s'adresse aux élèves à partir de 7 ans révolus au 1^{er} septembre. Cours parallèle obligatoire accompagnant toute étude instrumentale en divisions inférieur et moyenne.

FM1, enfants de 7 ans révolus au 1er septembre

FM2, FM1 accompli ou enf. de 9 ans révolus au 1er sept.

FM3

FM4

FM4 renforcé

Formation chorale et Formation théâtrale

FMadultes et adolescents, 12 ans accomplis au 1^{er} sept.

FMmoyen1

FMmoyen2

Formation instrumentale et vocale (horaire fixé individuellement, après l'inscription, avec l'enseignant resp.) A partir de 8 ans révolus au 1^{er} septembre 2020 ou après 2 années d'éveil instrumental, avec formation musicale en cours parallèle obligatoire.

Bois

Cuivres et percussion

Cordes, Claviers

Danse classique – après test d'aptitude physique et/ou certificat médical

Danse classique, Inférieur 1(âge minim. de 7 ans révolus)

Danse classique, Inférieur 2

Danse classique, Inférieur 3

Danse classique, Inférieur 4

Danse classique, Inférieur 5

Eveil
(enfants entre (3) 4 et 6 ans)

Division inférieure et moyenne
(à partir de 7 ans, enfants, adolescents
et adultes)

Formation instrumentale, vocale et arts de la parole

Age minimum de 12, 14 respectivement 15 ans révolus avant le 1^{er} septembre ou sous certaines conditions spécifiques, comme un test d'admission p.ex.)

Instruments de musique moderne, Chant classique, Chant moderne (musical et Rock/Pop), Diction luxembourgeoise, Diction allemande, Clarinette basse, Violon-Alto

Danse contemporaine

Age minimum de 9 ans révolus avant le 1^{er} septembre ou Diplôme de 1er Cycle en danse classique, après test d'admission)

Danse contemporaine, Inférieur 1

Danse contemporaine, Inférieur 2

Danse contemporaine, Inférieur 3 et 3.1

Danse contemporaine, Inférieur 4

Formation musicale pour danseurs

Ensembles instrumentaux / vocaux

Ensemble 1

Ensemble 2

Ensemble 3

Musique de chambre

Musique de chambre 1

Musique de chambre 2

Musique de chambre 3

Les « Packages » pour la facturation :

(Veuillez consulter le tableau des frais d'inscription)

J'autorise la publication de photos et/ou de vidéos prises de moi-même ou de mon enfant lors des évènements (Concerts, Auditions) de l'école de musique.

Je confirme avoir lu et pris connaissance des conditions d'inscription et de paiement des droits d'inscription.

Date

Signature

Veuillez bien lire les conditions d'inscription et le tableau des frais d'inscription avant de confirmer votre inscription.

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Frais d'inscription valables pour l'année scolaire 2021/2022

| | | |
|---|---|--|
| Package 1 | éveil musical seul, FM seul, éveil danse seul, Formation théâtrale | <i>Cours collectif seul: - d'éveil musical de 60 minutes ou - de FM entre 60 et 120 minutes (selon le niveau) ou - d'éveil à la danse de 45 ou 60 minutes (selon le niveau), formation théâtrale.</i> |
| minerval résidents (enfants) | 150,00 € | |
| minerval non-résidents (enfants) | 300,00 € | |
| Package 2 | éveil instrumental + éveil musical | <i>Cours instrumental individuel de 20 ou 30 minutes + éveil musical de 60 minutes.</i> |
| minerval résidents (enfants) | 300,00 € | |
| minerval non-résidents (enfants) | 900,00 € | |
| Package 3 | division inférieure (FI, FV, danse, arts de la parole) | <i>Cours instrumental/vocal individuel de 30, 45 ou 60 minutes (selon le niveau) + cours collectif de FM 1-6 + pratique collective si FM absolvé ou Cours collectif de danse de 2x60 minutes + cours collectif de FM 1-6 .</i> |
| minerval enfants-résidents | 300,00 € | |
| minerval adultes salariés-résidents | 450,00 € | |
| minerval non-résidents | 900,00 € | |
| Package 3 supplément 2ème instrument ou supplément danse | | <i>Cours supplémentaire non compris dans le package 3</i> |
| minerval enfants-résidents | 200,00 € | |
| minerval adultes salariés-résidents | 300,00 € | |
| minerval non-résidents | 650,00 € | |
| Package 4 | division moyenne | <i>Cours instrumental/vocal individuel de 60 minutes + FM moyen + déchiffrage + pratique collective + 2^{ème} instrument si FM moyen absolvé.</i> |
| minerval résidents (enfants et adultes salariés) | 300,00 € | |
| minerval non-résidents | 900,00 € | |
| Package 5 | formation adulte (limitée sur 4 années de formation) | <i>Cours instrumental/vocal individuel de 30 minutes + FM + pratique collective.</i> |
| minerval adultes salariés | 900,00 € | |

Sont considérés comme élèves résidents tous les élèves habitant la Ville de Grevenmacher ainsi que les élèves des communes du ressort conventionnées, à savoir les Communes de Betzdorf, Bech, Biwer, Flaxweiler, Lenningen, Manternach, Mertert/Wasserbillig et Wormeldange.

Sont considérés comme adultes salariés tous les adultes ayant dépassé l'âge de 25 ans, ainsi que les adultes entre 18 et 25 ans qui n'ont plus le statut d'étudiant (un certificat d'étudiant est à remettre avec l'inscription). Le minerval est à payer par année scolaire.

En cas d'abandon en cours d'année scolaire, le minerval n'est pas restitué.

Pour les instruments mis à disposition par l'école de musique, pas de frais supplémentaires seront demandées. Les instruments sont mis à disposition des élèves selon les besoins et les stocks disponibles. L'inscription ne donne en aucun cas droit à la mise à disposition d'un instrument par l'école de musique.

Une nouvelle aide étatique de subvention au minerval pourra être demandée à l'aide du formulaire de demande y relatif disponible sous myGuichet.lu.